

Liasse fiscale

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2AP.PRINT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons		209	210	
	Production vendue	biens services*	intracommunautaires		215	214
					217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	515
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
				(515)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))		347		300
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		348		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	
				(4 767)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Régime des déductions	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies B))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
				352	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
Déficits antérieurs reportables : *				21	766	
				dont imputés sur le résultat :	360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
				370	372	
				4 767		

Cegid Group

2AP.PRINT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Zone Artisanale La Maladière
38160 ST SAUVEUR
851 599 332 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 Décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à -4 767,97 euros au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 Juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Aurélie GUILIANI



Annexe

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de la société : SAS 2AP.PRINT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 470 937 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 768 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/02/2024.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Annexe

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	464 824			464 824
Total	464 824			464 824
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				464 824

Liasse fiscale

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2AP.PRINT		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		Zone Artisanale La Maladière 38160 ST-SAUVEUR					
Numéro SIRET*		8 5 1 5 9 9 3 3 2 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012			
		Autres* 014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		464 823 042			
	Total I (5)	044		464 823 048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052			
		Marchandises* 060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068		070			
		Autres* (3) 072		4 000 074		4 000	
	Valeurs mobilières de placement 080		082				
	Disponibilités 084		2 113 086		2 113		
	Charges constatées d'avance* 092		094				
	Total II 096		6 113 098		6 113		
	Total général (I + II) 110		470 937 112		470 937		
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120		3 000				
	Écarts de réévaluation 124						
	Réserve légale 126						
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132						
	Report à nouveau 134		(21 766)				
	Résultat de l'exercice 136		(4 767)				
	Subventions d'investissement 137						
	Provisions réglementées 140						
	Total I 142		(23 534)				
Provisions pour risques et charges Total II 154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		222 971				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 271 500) 172		271 500				
	Produits constatés d'avance 174						
Total III 176		494 471					
Total général (I + II + III) 180		470 937					
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193			(4) Dont dettes à plus d'un an 195		222 971	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	4 000		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT